



CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS **30 SEPTEMBRE 2020**

La séance du Conseil des 6^e et 8^e arrondissements est ouverte, dans les formes réglementaires, à 18 h 05, sous la présidence de Monsieur Pierre BENARROCHE, Maire du 4^{ème} secteur.

(Monsieur Alexandre RUPNIK procède à l'appel nominal)

PRÉSENTS : Mmes et MM. ABOURS, AMSALLEM, BENARROCHE, BERLAND, BONNAFFOUS, BRAMBILLA, CANICAVE, CASANOVA-GAVINO, CECCALDI, D'AGOSTINO, DENIA-SALONE, FORTIN, HUGON, JOUVE, JUSTE, LAUSSINE, LEMERY, LUSSON, MARANDAT, MASSON, MEILHAC, MENETRIER, MERY Eric, MICHAUD, MORAINÉ, MOUNIEN, PERENCHIO, PERNEY, PILA, PREZIOSI, RANISE, RICHARD, ROQUES, RUPNIK, TESSIER, VENTON, VINCENT, ZOUAGHI. MERY Xavier

EXCUSÉS : Mmes et MM. COLLART, DELAGE, EL RHARBAYE, FERRERO, SIMONETTI, VASSAL.

M. le MAIRE.- Le quorum est atteint. Nous allons pouvoir commencer ce Conseil d'arrondissements du 30 septembre.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Juillet 2020.

M. le MAIRE.- Nous allons procéder à la mise à voix de ce procès-verbal.

(Adopté à l'unanimité)

Avant de démarrer ce Conseil d'arrondissements, je voudrais, en préalable, vous dire quelques mots.

Depuis le 12 juillet, c'est une éternité qui s'est écoulée en termes de vie municipale, tant le temps a été intense et dense. La nouvelle majorité s'est installée dans notre Mairie de secteur, les délégations ont été attribuées, les nouveaux élus ont pris à bras-le-corps leurs fonctions. Nous étions, toutes et tous, néophytes, et la première de nos tâches a été de comprendre le fonctionnement et les rouages de l'imposante machine municipale, ici en Mairie de secteur, mais également en Mairie centrale. Nous découvrons un nouveau métier, et tous les jours, nous apprenons.

Je voudrais, à cette occasion, en profiter pour remercier la DGS de cette Mairie, Madame Nathalie AVERSENQ, ainsi que tous les responsables de service - je ne pourrais tous les citer -, et tous les personnels municipaux, pour leur aide qui a été précieuse dans

ces premiers moments d'apprentissage. C'est compliqué, c'est difficile, c'est surprenant, c'est étonnant, mais nous avons, toutes et tous, une telle envie de bien faire, une telle énergie à mettre au service des habitants des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, que les épreuves, les déconvenues et les obstacles que nous rencontrons, nous les oublions dès que nous les franchissons. Et pourtant, on peut dire que nous avons été servis en matière de difficultés.

Marseille a vécu un été exceptionnel, avec le déconfinement et le besoin de retrouver l'air libre, la chaleur, le soleil et une vie sans contraintes, au sortir d'un enfermement anxiogène.

L'afflux massif de touristes et l'impréparation face à une situation imprévisible a donné lieu à une période étonnante, pendant laquelle beaucoup de barrières ont sauté. Et ce faisant, la ville et nos quartiers en particulier ont vécu parfois des moments magiques, mais aussi souvent, hélas, tendus pendant lesquels l'incivilité, mais aussi la délinquance et parfois la criminalité a souvent pris le dessus.

En Mairie de secteur comme en Mairie centrale, nous avons écopé, éteint les incendies avec les moyens du bord. Et parmi les conséquences prévisibles, diront certains, cette période estivale a vu la situation sanitaire se dégrader, malgré toutes les mesures prises par Marseille, notamment la commande de 20 millions de masques et la distribution via les CIQ, les CMA et en Mairie, ainsi que la réalisation de campagnes massives de tests, dès le mois d'août, mises en œuvre par le Bataillon de Marins-Pompiers.

C'est aussi l'occasion de remercier tous les personnels soignants qui sont aux côtés de la population marseillaise, et qui ont besoin de notre soutien pour obtenir une meilleure prise en compte de l'hôpital et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Malgré ces dispositifs et toutes les autres mesures prises, nous n'avons pas échappé au renforcement de la circulation du Covid, à l'augmentation du nombre de cas et des hospitalisations.

Dans le même temps, et dans ce contexte de réactivation du virus, il y a eu la rentrée scolaire qui se serait bien déroulée si le facteur Covid n'avait pas refait surface. Et dans les écoles ou les crèches, nous avons été confrontés à la fermeture de classes, puis à des grèves entraînant parfois la fermeture des établissements, pour de légitimes revendications dont nous avons hérité lors de notre arrivée. Et, pour couronner le tout, après avoir classé notre ville en rouge écarlate, le gouvernement a imposé à notre ville des mesures unilatérales, sans aucune concertation, impactant très fortement l'économie locale.

Ainsi, à la crise sanitaire s'ajoute désormais une crise économique qui, une nouvelle fois, va frapper les plus démunis car cette crise économique va impacter très vite et très fortement les plus modestes, et pas seulement ceux qui travaillent dans les bars et les restaurants fermés. C'est toute notre économie qui est ébranlée, et nous n'avons pas fini d'en voir les conséquences.

A cette crise du travail et de l'emploi, dans les mois qui viennent, nous devons faire face à une crise sociale sans précédent. Notre Mairie devra être aux côtés de ceux qui seront dans le besoin. D'ores et déjà, les associations caritatives tirent la sonnette d'alarme : baisse des stocks à distribuer, augmentation des bénéficiaires, chômage partiel, et souvent chômage tout court. Nous devons nous y préparer et, d'ores et déjà, des

mesures sont prises pour anticiper une situation sociale qui s'annonce critique. Mais, nous serons là, nous serons aux côtés de ceux qui en auront besoin.

Ce premier vrai Conseil municipal de la nouvelle majorité est important, et celui qui se tiendra le 5 octobre l'est à plus d'un titre car il montrera que nous pouvons enfin orienter nos décisions dans le sens indiqué par notre programme, et que nous tenons nos engagements.

Sans rentrer dans le détail, je voudrais néanmoins citer quelques-unes des délibérations phares :

- Subvention à Aix-Marseille Université pour les étudiants, en période de crise épidémique et de confinement.

- Gratuité pour tous les musées de Marseille.

- Recrutement de 100 policiers municipaux.

- Rénovation de locaux à l'avenue d'Haïfa pour créer une base opérationnelle de la Police Municipale, mais nous aurons l'occasion d'y revenir dans le Conseil d'arrondissements.

- Lancement d'une étude pour rendre plus solidaire la grille tarifaire des cantines et intégrer un dispositif « petit déjeuner ».

- Création d'un accueil d'hygiène et santé municipale.

- Interdiction des animaux sauvages dans les cirques.

Ce ne sont que quelques-unes des mesures qui seront prises en Conseil municipal, lundi prochain.

Si j'évoque ces décisions qui seront votées prochainement, c'est qu'en Mairie de secteur, il n'est que rarement évoqué les projets qui fondent les structures de l'action municipale. Pourtant, aujourd'hui, dans le 6-8, et au-delà des sollicitations du quotidien auxquelles nous répondons, même si elles ne sont pas forcément de notre ressort, telles que la propreté ou la voirie qui sont des compétences métropolitaines, nous sommes déjà engagés sur des grands projets. Je n'en citerai que deux :

- La création d'une ZTL (zone à trafic limité) pour l'extrême-sud de Marseille : ce projet va profondément bouleverser la ville dans tous ces quartiers, en inversant les priorités en matière de déplacement, notamment par la réduction de la place de la voiture. Marseille ne peut pas rester la ville la plus polluée de France. Marseille ne peut pas rester la ville la plus embouteillée de France.

- La création d'une structure de pilotage inter-mairie pour que le bien vivre ensemble se réinstalle à la Plaine et au cours Julien.

J'ajouterai également que nous allons injecter, dans nos modes de fonctionnement et nos manières d'élaborer nos projets, plus d'écoute, plus de concertation, plus d'échanges, plus de prise en compte des habitants et des acteurs locaux. Nous allons changer la ville dans un partage démocratique car c'est ce que, aujourd'hui, attendent les citoyens.

Vous l'avez compris, nous avons de nombreux projets pour mettre cette ville, et en particulier le 4^{ème} secteur, sur les rails d'une cité moderne qui sera plus juste, plus écologique et plus démocratique. C'est notre cap, et nous n'en dévierons pas. C'est pour cela que les citoyens nous ont élus.

Je vous remercie de votre écoute et laisse maintenant la parole à ceux qui voudraient s'exprimer, en particulier aux groupes d'opposition.

(Applaudissements)

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Apparemment, non.

Nous allons entrer dans le vif du sujet en abordant l'examen des rapports.

2 - Examen des Rapports :

1

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL
– Révision de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de Secteur.

M. le MAIRE.- Il s'agit d'une révision de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée à la Mairie de secteur.

Notre Mairie est concernée par deux équipements : la Maison des Associations, à la place Valère Bernard, et l'espace vert CMA Le Rouet.

Cette Maison des Associations, qui était un équipement municipal, a été transférée comme un équipement du Bel Age qui est sous la responsabilité du Conseil Départemental. C'est pour cela que ce n'est plus un équipement décentralisé.

L'espace vert CMA Le Rouet est concerné par l'aménagement d'une rampe « handicapés » qui ne justifie plus le statut d'espace vert décentralisé, et donc c'est un transfert vers la Mairie centrale.

Nous n'avons pas, pour l'instant, de transfert inverse, d'équipements centralisés qui deviendraient décentralisés. Nous soumettrons prochainement une liste au Conseil municipal.

Je mets cette délibération aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

2

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL
– **DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX**
– Dotations financières 2021 allouées aux Mairies de Secteur.

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de modification du budget, sauf une légère baisse de 20 000 € liée au retrait des deux équipements dont je viens de vous parler.

Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent prendre la parole sur le sujet ?

M. MORAINÉ.- Simplement sur cette délibération, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour vous indiquer que le groupe Une Volonté pour Marseille s'abstiendra d'abord parce que nous sommes sur une délibération de nature budgétaire, et qu'il est

traditionnel de s'abstenir ; ce que Monsieur CANICAVE, qui me l'a fait pendant tant d'années, ne contestera pas, évidemment. Et puis aussi parce que je l'ai entendu pendant tant d'années me dire que le Maire de Marseille ne donnait pas assez aux Mairies de secteur, que malgré toutes nos bonnes volontés, il faudrait donner plus, et encore plus, et toujours plus, qu'aujourd'hui, je ne peux que m'abstenir quand la dotation dont j'avais moi-même obtenu une substantielle augmentation qui, à l'époque, ne paraissait pas suffisante, baisse aujourd'hui de 20 000 €. Même si c'est pour des questions techniques que je comprends parfaitement, ce n'est pas forcément là le signe que nous attendions de la nouvelle majorité. Mais, je suis sûr que les rectificatifs viendront sur les prochains exercices.

M. CANICAVE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, Yves MORAINÉ est intervenu, et je pensais qu'il le ferait. Il a bien fait de le faire car il va me donner l'occasion de lui répondre.

Effectivement, nous n'avons pas changé une seule ligne de ce qui était prévu. L'explication est assez simple : l'élection municipale était prévue pour le mois de mars, l'installation des équipes pour début avril, et donc on aurait eu largement le temps de le faire. Vous le savez, Monsieur MORAINÉ, la loi impose que les conseils d'arrondissements soient informés avant le 1^{er} novembre.

Nous nous sommes réunis, les adjoints aux Finances des Villes de Marseille, de Paris et de Lyon, puisque nous sommes les trois seules Villes concernées par cette loi, pour demander au Gouvernement de reculer cela au 1^{er} janvier. Les trois Villes se sont mises d'accord, on a écrit une belle lettre à Bercy, et on leur a dit : « On aimerait bien, parce que l'on n'est installé que depuis juillet, pouvoir le faire au 1^{er} janvier. Cela nous laisserait du temps pour renégocier et répartir les dotations aux Mairies de secteur ».

Pour des raisons administratives, techniques et aussi juridiques, cela n'a pas pu être fait par l'Etat, et donc ils nous ont imposé de le faire avant le 1^{er} novembre, sinon les Mairies de secteur n'auraient pas pu avoir, aussi bien à Paris, qu'à Lyon, qu'à Marseille, de budget pour l'année 2021.

On avait deux solutions : soit bâcler quelque chose rapidement en une semaine, soit reconduire ce qui se faisait. Monsieur MORAINÉ, j'espère que vous avez lu cette délibération, vous verrez qu'il y a un paragraphe supplémentaire par rapport aux années précédentes qui indique que, très prochainement, dès que le vote du 5 octobre aura eu lieu, les Maires de secteur seront invités en Mairie centrale pour rediscuter des budgets. Pas que des budgets d'ailleurs, du personnel affecté aux Mairies de secteur, des moyens matériels. Je crois qu'il y a un besoin de remettre tout cela à plat. En fait, l'histoire marseillaise fait que les Mairies de secteur fonctionnent depuis un certain temps, et des situations se sont enkystées progressivement, avec du personnel, du matériel, des façons de fonctionner qui font qu'aujourd'hui il y a une véritable inégalité. Pour ceux qui ne le saurait pas, par exemple la Mairie du 2-3, qui est un secteur comme un autre à Marseille, n'a que 57 personnels qui lui soient dédiés, dont 20 sont en arrêt de longue maladie. Et c'est certainement le secteur qui justifie le plus l'intervention d'un service public quel qu'il soit.

Nous, dans le 6-8, grâce à Monsieur MORAINÉ, il faut le dire, mais pas seulement, effectivement nous sommes beaucoup mieux dotés que cela. Est-ce qu'il faudra appliquer un principe de solidarité ? Est-ce qu'il faudra aligner vers le haut ? Cela dépendra un peu des finances de la Ville de Marseille qui ne sont pas forcément florissantes, pour l'instant. On espère que l'on arrivera à redresser tout cela.

C'est un vote pour que cela puisse fonctionner début 2021. Je me suis renseigné, ce n'est pas évident, mais on pourra, dès 2021, modifier les budgets des Mairies de secteur. Je pense que la Mairie du 6-8 ne sera pas forcément la plus avantagée parce qu'elle l'est déjà pas mal. Yves MORAINÉ avait d'ailleurs trouvé une petite astuce avec le fait que l'on accueille les Pacs de Marseille, d'Allauch et de Plan-de-Cuques ; et il avait réussi, grâce à cela, à avoir une subvention supplémentaire de 100 000 € pour la Ville. On verra ce qu'il en advient ; ce n'est pas grave. L'essentiel est qu'il faut remettre de la justice. Il y a huit Mairies de secteur à Marseille, il n'y a aucune raison qu'elles ne fonctionnent pas avec les mêmes modèles. Il y a des problématiques différentes, sociales, économiques, urbanistiques, mais il faut que nos mairies fonctionnent comme cela. C'est ce que nous avons la volonté de faire, et c'est ce que nous ferons.

M. le MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur CANICAVE. D'autres prises de parole ? On peut mettre le rapport au vote ?

(Adoptée à l'unanimité des votants. Abstention du groupe Une Volonté pour Marseille)

3

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE – Convention de partenariat et de financement relative à l'élaboration du schéma des équipements publics de proximité du projet partenarial d'aménagement du Centre-Ville de Marseille.

M. le MAIRE.- Il s'agit de l'étude d'un schéma d'implantation des équipements de proximité sur le centre-ville. Cela va être l'occasion pour la Mairie de faire un bilan sur le centre-ville de tous les équipements, qu'ils soient ou non de la compétence de la Mairie. Et donc, on va inventorier les écoles, les équipements sociaux, de culture, de sports, de jardins. Bref ! On va avoir enfin un audit et un diagnostic sur ce qui existe, de façon à pouvoir orienter l'action municipale si des besoins apparaissent sur certains secteurs, ce qui ne manquera pas de l'être, je l'imagine.

Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ? Nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

4

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME , DU FONCIER ET DU PATRIMOINE – Convention portant attribution de la subvention pour l'élaboration du Schéma des Equipements Publics de Proximité du Projet Partenarial d'Aménagement du Centre-Ville de Marseille.

M. le MAIRE.- C'est une conséquence directe de la délibération n° 3 qui portait sur le principe de l'étude, et la n° 4 est le financement de l'étude par une subvention d'Etat.

On va la mettre au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme Juliette MASSON

5

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS AUX CONSEILS DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DES 6^{ème} et 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

Mme MASSON.- Il s'agit de désigner des représentants du Conseil d'arrondissements aux Conseils des écoles maternelles et élémentaires des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Mes chers collègues ont déjà été désignés et seront présents dans les Conseils d'école dès la fin du mois.

Y a-t-il des questions ?

M. MARANDAT.- On ne voit pas beaucoup d'élus de l'opposition dans ces Conseils d'école. Il aurait été bien qu'il y ait une représentativité globale de toutes les sensibilités de ce Conseil d'arrondissements.

Mme MASSON.- J'avais la responsabilité de désigner les élus de la majorité pour intervenir sur les Conseils d'école. Mais, Monsieur MARANDAT, vous êtes le bienvenu si vous souhaitez participer au Conseil d'école d'une des écoles de votre choix. Merci de m'en faire part ; je préviendrai la directrice.

M. MORAINÉ.- Si c'est acté, on vote pour.

M. le MAIRE.- On peut noter que la présence dans les Conseils d'école de la majorité municipale est aussi une manière de pouvoir mettre en œuvre la politique que nous aurons décidée, et d'avoir des relations de proximité pour impulser les projets que nous souhaitons mettre en œuvre. Je n'en citerai qu'un seul parce qu'il me vient à l'esprit : travailler avec les enseignants dans les écoles pour faire des jardins partagés. A ce titre, il me semble que la majorité municipale est la mieux placée pour défendre cette problématique. Nous allons passer au vote.

M. BERLAND.- On vote pour quoi ?

Mme MASSON.- Pour la liste que je vous ai présentée. De façon informelle, je le répète, si cela vous fait plaisir d'aller participer à un Conseil d'école, de toute façon, il y aura des élus de la majorité, donc il n'y a pas de problème.

(On entend : « Cela ne se faisait pas avant. »)

M. MARANDAT.- Je pense que, dans votre gestion de la Ville, il y a beaucoup de choses qui ne se faisaient pas avant et qui vont se faire. Je ne vois pas où est le problème. Ce n'est pas une réponse de dire que cela ne se faisait pas avant. Justement, vous avez voulu faire un changement, j'espère que le changement, comme vous le dites, sera républicain et démocratique.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur MARANDAT. Nous allons voter sur la liste qui est dans le rapport défendu par Madame MASSON.

(Adoptée à l'unanimité des votants – Abstention des groupes Une Volonté pour Marseille, Retrouvons Marseille et Berland 2020)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M.Pierre LEMERY

6

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DE LA MER – Service Mer et Littoral – Plage de la Pointe Rouge – Concession de plage – Conventions d'exploitation – Approbation de l'avenant n°2 au lot 5 et des avenants n°1 aux lot 4 et 7.

M. LEMERY.- Bonsoir, mes chers collègues. Le présent rapport concerne l'exploitation et la concession sur la plage naturelle de la Pointe-Rouge. L'Etat a conféré la concession de la plage à la Ville de Marseille pour une durée de 12 ans. La Ville de Marseille, après avoir lancé un appel d'offres, a retenu sept lots de plage destinés à des services, restauration, vente d'équipements balnéaires, etc. Trois lots ont été attribués. Les autres lots avaient été attribués, mais les titulaires n'ont pas apporté l'ensemble des pièces nécessaires. Donc aujourd'hui, trois lots ont été notifiés : Le Tropicana, Le Lagon Bleu, et SARL PPR.

Il était prévu des travaux sur la plage, qui ont été faits, ce qui occasionne des difficultés pour les exploitants. Devant ces difficultés, la Ville de Marseille consent à réduire de moitié la part fixe de redevance annuelle à verser par les exploitants, et l'approbation d'un avenant n° 1 pour les lots 4 et 7 et n° 2 pour le lot 5 à la convention d'exploitation, pour acter cette diminution de la redevance. Il vous est proposé d'approuver ces avenants.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Nous allons passer au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme Anne MEILHAC

7

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PARCS ET JARDINS – SERVICE ARBORICULTURE ET PRODUCTION HORTICOLES – Travaux d'arboriculture, sur les terrains des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 10^{ème} et 12^{ème} arrondissements de la Ville de Marseille.

Mme MEILHAC.- Bonjour à toutes et à tous. Le rapport n° 7 concerne des travaux d'arboriculture actuellement confiés à des entreprises qualifiées pour les parcs, jardins, écoles, cimetières, terrains sportifs communaux. Le marché en cours pour assurer ces prestations sur un certain nombre d'arrondissements, dont le 6^{ème} et le 8^{ème}, viendra à expiration en août 2021. Il s'agit donc, dans le présent rapport, de lancer une consultation pour renouveler ces marchés afin d'éviter toute interruption dans l'exécution des prestations. Ce seront des dépenses 2021. Il vous est proposé d'adopter ce rapport.

Avez-vous des questions ?

M. le MAIRE.- Nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

8

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PARCS ET JARDINS – SERVICE ESPACES VERTS – Mission d'étude des caractéristiques hydrogéologiques et hydrodynamiques de l'aquifère du Parc Borély – 8ème arrondissement – Lancement d'une consultation.

Mme MEILHAC.- Ce rapport concerne la nappe aquifère de l'Huveaune qui sert aujourd'hui, par pompage, à arroser le parc Borély, le golf et l'hippodrome. Sept forages existent : quatre sur le golf, un sur l'hippodrome, deux sur le parc. Mais, certains de ces forages ne sont plus aujourd'hui utilisés car ils captent de l'eau salée ou saumâtre. Il apparaît donc indispensable de définir exactement les contours de la nappe phréatique sur l'ensemble de ces espaces pour déterminer les risques de remontée d'eau salée.

Je précise que de l'eau salée utilisée pour l'arrosage tue les végétaux immédiatement.

Le biseau d'eau salée, de temps à autre, recouvre l'eau douce, et donc cela peut amener à une situation critique qui ne permettrait plus d'entretenir et de maintenir la végétation du parc Borély, et d'étendre la végétation sur les espaces de l'hippodrome et du golf.

La Direction des Parcs et Jardins propose de lancer une étude permettant d'élaborer un bilan en eau de l'aquifère sur douze mois pour définir l'incidence du pompage sur la ressource, l'évolution du niveau d'eau durant l'exploitation, la vitesse de recharge de la nappe et le volume d'eau que l'on peut pomper sans provoquer de remontée d'eau salée. L'étude a vocation à permettre aussi de préciser le type de végétation envisagé sur ces secteurs pour prendre en compte la potentielle rareté de la ressource en eau.

Il vous est proposé d'approuver le lancement d'une consultation pour l'étude des caractéristiques hydrogéologiques et hydrodynamiques de l'aquifère du parc Borély, situé dans le 8^{ème} arrondissement.

M. MARANDAT.- Nous allons voter évidemment pour ce rapport qui permettra, je pense, de s'apercevoir qu'en effet, il y avait des problèmes de nappe phréatique sous cette partie du territoire du parc Borély, du golf et de la plage, et que cela mettra un point final au projet délirant que l'on a pu entendre et écouter, porté par des candidats divers sur la possibilité, par exemple, de faire un tunnel routier pour passer sous l'extension du parc Borély, etc., etc.

M. MORAINÉ.- Monsieur MARANDAT, qui a été rapatrié dans les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements après s'être fait élire pour l'extrême-droite dans les quartiers Nord, ne connaît évidemment strictement rien aux problématiques du secteur. Donc, il saisit à brûle-pourpoint une question, et il dit que l'on ne peut pas faire un tunnel en bord de mer. Heureusement que ceux qui ont fait le tunnel sous la Manche n'ont pas écouté Monsieur MARANDAT, ou que Gaston DEFFERRE, à l'époque, n'a pas écouté Monsieur MARANDAT, ou les extrémistes de l'époque, lorsqu'il a décidé de faire le tunnel sous le Vieux-Port. Si on peut faire un tunnel sous la Manche, on peut éventuellement faire un tunnel en bord de mer ; ce qui n'était d'ailleurs plus le projet final, mais avait été

simplement une idée émise comme cela. C'est simplement pour mettre en évidence un peu la bêtise de la remarque.

En revanche, ce qui est plus intéressant, c'est qu'effectivement la problématique des remontées d'eau salée à cet endroit-là serait un problème pour l'arrosage de la végétation future, à la fois sur le parc Borély existant et éventuellement sur une extension. Mais, c'est également un problème aujourd'hui pour l'hippodrome lui-même qui est obligé de faire régulièrement des travaux de reprise, compte tenu des désagréments qu'occasionne l'arrosage, parfois mêlé d'eau salée, sur le site de l'hippodrome. Ce n'est pas du tout un empêchement pour le futur si, d'aventure, vous souhaitez suivre ce projet. C'est déjà aujourd'hui une problématique pour l'hippodrome. C'étaient des précisions qu'il convenait d'apporter à quelqu'un qui ne connaissait pas le dossier.

M. le MAIRE.- D'autres prises de parole ? Nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

Mme MEILHAC.- Quiconque habite le 8^{ème} arrondissement connaît le problème des remontées d'eau salée dans les puits du quartier.

9

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PARCS ET JARDINS – SERVICE DES ESPACES VERTS – Aménagements paysagers du parc des Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie – 6ème arrondissement – Approbation de l'opération et l'affectation de l'autorisation de programme – Financement.

Mme MEILHAC.- Ce rapport concerne le domaine des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie situé entre la rue Breteuil, au niveau du 170 jusqu'au 176, et la rue Lacédémone, dans le quartier Vauban. Ce domaine a été acquis par la Ville de Marseille par droit de préemption en 2018. Il a été ouvert au public pour offrir un nouveau parc d'un hectare fin 2019. Une première phase de travaux de sécurisation a été alors effectuée : quelques élagages, remise en état des allées, démolition d'un pavillon central et la protection par des clôtures de la partie basse.

Ces interventions ont permis d'ouvrir le parc en février 2020 à peu près en l'état. Il n'a pas été, pour l'instant, restauré dans sa globalité. Or il a un potentiel important.

Aujourd'hui, la Direction des Parcs et Jardins propose un projet paysager évoquant l'épaisseur historique du site qui était autrefois, et ce jusqu'en 1930, dans une forme très esthétique et très entretenue, cultivé, irrigué, etc., avec des parties potagères, des parties vergers et une partie pinède.

Le projet aujourd'hui proposé comporte cinq entités paysagères :

- A l'entrée du parc, lorsque l'on arrive par la rue Lacédémone, des terrasses cultivées qui ont vocation à devenir des jardins partagés.

- Au centre du jardin, à gauche du chemin d'entrée, les jardins de la chapelle s'appuyant sur un canevas orthogonal historique.

- Des bosquets sur la partie gauche, qui sont actuellement pinède, et dans lesquels des travaux d'élagage, de replantation, mais surtout de libération de points de vue, seraient effectués pour avoir une vue sur les collines.

- La pinède en contrebas serait équipée d'une grande aire de jeux exploitant le dénivelé du terrain, notamment avec un toboggan, le tout sur le thème de la pinède.

- Le verger existant, déjà planté de quelques arbres fruitiers, serait recréé, replanté, complété et rajeuni à partir de l'existant.

Il est à noter que l'entrée rue Breteuil n'existe pas aujourd'hui, du moins pas ouverte au public. Elle fera l'objet d'une prochaine délibération liée au bâtiment.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'opération d'aménagement paysager du parc des Sœurs Franciscaines, et d'y affecter une autorisation de programme de 2 millions d'euros.

Je précise que ces travaux seront effectués intégralement par les services municipaux, que ce soit pour la conception ou pour la réalisation.

Avez-vous des questions ?

M. CANICAVE.- Très rapidement, sur un dossier qu'Yves MORAINÉ connaît bien, et dont on a beaucoup discuté dans ce Conseil d'arrondissements, une proposition que peut-être certains vont mal prendre, mais je pense que ce parc, est appelé à devenir encore plus un lieu public, on pourrait envisager collectivement, et dans une concertation générale, de lui trouver un nom qui soit plus facile à prononcer que « les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie » qui me paraît un peu compliqué à dire. On pourrait aussi avoir ce genre de réflexion pour l'avenir.

M. MORAINÉ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'en profite, au sujet de ce dossier, pour rebondir d'un mot sur votre déclaration de politique générale où vous avez appelé de vos vœux une ville, et donc un secteur plus démocratique et plus vert. J'allais dire que ce dossier est un peu le Printemps marseillais avant l'heure. En 2018, lorsque nous avons appris que la Congrégation des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie - finalement pas si compliqué que cela à dire - avait projeté de vendre cette propriété à un promoteur immobilier pour un prix extrêmement important, qui aurait entraîné, par ricochet, une opération immobilière d'une très grande ampleur, je me suis précipité chez le maire, Jean-Claude GAUDIN, pour lui demander si la Ville préemptait ce terrain, de manière à éviter cette opération immobilière.

La Ville a travaillé très vite et, en à peine trois mois, nous avons pu acquérir ce terrain. La congrégation a d'ailleurs fait un effort financier substantiel, que nous aurions peut-être obtenu à l'issue d'une longue procédure, mais sans certitude, puisqu'à la promesse qui avait été signée, le rabais consenti à la Ville de Marseille a dû porter sur environ 3 millions d'euros. On devait être dans une épure aux alentours de 9,5 pour finir à 6,5, à quelques centaines de milliers d'euros près.

Et donc, notre volonté, à l'époque, était d'écouter les habitants du quartier qui ne voulaient pas de cette opération immobilière, et qui souhaitaient que ce parc, propriété privée qui n'avait jamais été ouverte aux Marseillais, puisse l'être à la frontière des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, et également plus verte puisqu'il s'agissait d'ouvrir un parc arboré.

L'objectif était triple.

Premièrement, le parc lui-même, avec un projet que vous reprenez aujourd'hui - je m'en félicite et je vous en félicite - qui a été préparé en interne par les services, qui m'avait été montré au début de l'année, que je trouve d'une très grande qualité et tout à fait à l'honneur des services municipaux. C'est bien que vous ayez persisté sur le projet et que vous ayez souhaité également rester dans le cadre des services municipaux qui ont fait un travail très fin, très remarquable avec les quatre ou cinq thématiques que vous avez reprises, Madame l'adjointe.

Deuxième objectif : ce n'est pas aujourd'hui, et c'est normal, mais j'espère que vous pourrez le pousser, je l'avais lancé, mais il faut toujours remettre du cœur à l'ouvrage pour faire avancer les dossiers sur le plan budgétaire et administratif, c'est le bâtiment lui-même où, en violant un peu les services municipaux, j'étais parvenu à obtenir que l'association Montevideo, association culturelle bien connue, dirigée par Hubert COLAS, située rue Montevideo dans le 6^{ème} arrondissement, bénéficie d'une autorisation temporaire d'occuper pour faire vivre culturellement le lieu, et c'est aujourd'hui le cas. Mais derrière, il y a un objectif qui est de créer... peut-être que vous l'appellerez la Maison de la Culture, c'est une référence que j'aime un peu moins, chacun a ses tocs en la matière, j'espérais le Centre des Arts et de la Culture du 4^{ème} secteur, puisque nous sommes un des seuls secteurs à ne pas disposer de ce type d'équipement, qui permettrait à l'ensemble des associations culturelles et artistiques de bénéficier d'équipements de bon niveau à l'intérieur de ce site.

Le troisième objectif - vous l'avez évoqué d'un mot, Madame l'adjointe - serait que, dans le cadre d'un travail de réflexion puis de conception de l'entrée côté rue Breteuil, on puisse trouver une solution pour que, ne serait-ce que sur le plan visuel, ce parc apparaisse plus ouvert aux Marseillais puisque de très nombreux Marseillais ne savent même pas qu'il existe, alors qu'il est grand et magnifique. Si on avait un travail qui permette de traiter autrement le soutènement côté rue Breteuil, on pourrait certainement parvenir à le faire mieux voir et mieux connaître.

Voilà ce que je souhaitais dire sur ce dossier, mais je ne veux pas terminer sans répondre aux difficultés de langage dont fait état Joël CANICAVE qui, peut-être, maîtrise mieux les chiffres que les lettres. Je veux simplement signaler que, dans les demandes qui avaient été formulées par la Congrégation des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, au moment de la vente, il y avait la demande morale – je ne me souviens plus si elle a été écrite, elle l'a été dans des lettres, mais peut-être pas dans les actes - que ce parc continue à porter le nom de parc des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie car, de cet endroit-là, de ce site-là, sont parties des sœurs missionnaires, notamment en Asie, qui ont été martyrisées, qui sont devenues saintes. C'était leur demande. Elles s'en sont félicitées le jour de l'inauguration, et il me semble que, dans le cadre d'une continuité toute républicaine, le respect de la parole donnée à la congrégation serait une bonne chose.

(Applaudissements)

M. le MAIRE.- D'abord, parmi les sujets d'étonnement que nous avons eus quand nous sommes arrivés, que l'on a découverts pendant la campagne, c'est effectivement cette opération du parc de la Cômérie. On s'est demandé « Tiens, un cadeau de Noël avant l'heure », parce que c'est un magnifique projet, et que ce soit aussi bien au niveau du parc qu'au niveau du projet culturel et de la convention qui a été passée avec le Centre Montevideo, c'est un projet magnifique. Il est vrai qu'aujourd'hui, on a un peu des envies de revoir un peu le programme - ce qui est normal à ce stade de

l'opération -, de voir comment, comme vous l'indiquez, on pourrait faire de ce lieu magique, en plein cœur du 6^{ème} où il n'en existe pas tant que cela, un endroit pour la culture pour les habitants du 6^{ème} arrondissement.

Concernant la préemption comme vous l'avez faite, on aurait aimé que, dans d'autres secteurs de la ville et dans le 8^{ème} arrondissement en particulier, la Mairie use un peu plus souvent de son droit de préemption pour éviter certaines opérations immobilières. Mais, bon ! En tout cas, on peut vous remercier de cette opération dont on bénéficie en arrivant à la Mairie du 6-8. Pour le nom, on verra comment cela peut se passer.

Nous allons passer au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. Cyprien VINCENT

10

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations sportives - 3^{ème} répartition 2020 - Approbation de conventions – Budget primitif 2020.

M. VINCENT.- Bonjour à tout le monde. Nous allons voir l'attribution de subventions aux associations sportives, pour la troisième répartition 2020.

Pour la Mairie du 4^{ème} secteur, nous avons : l'Association Gymnique de Montredon, l'Association Méditerranée de Soutien Culturel Artistique et Sportif, l'Association Ovale Beach, l'Association Phocéenne des Sports de Glace, l'Association Sports et Loisirs des Aveugles et Amblyopes, l'Association Sports et Loisirs des Aveugles et Amblyopes pour une action, l'Association Sportive Culturelle Algernon, Azura Club Silencieux de Marseille, Boxe Française Paradis, Club Gymnique de Bonneveine, Club Gymnique de Saint-Giniez, Défi de Monte Cristo, Marseille Sud Olympique Roy d'Espagne, Massilia Sport Event, Sepaï Dojo Marseille Provence, Sporting Club Montredon, Bonneveine Foyer Léo Lagrange.

Avez-vous des questions ?

M. BERLAND.- Est-ce que ce sont des reconductions par rapport à ce qui s'était fait antérieurement ?

M. VINCENT.- Ce sont les subventions qui ont été prévues par la Mairie précédente.

M. le MAIRE.- Un petit mot pour dire qu'il y a beaucoup de délibérations qui sont de l'initiative de la nouvelle majorité municipale, mais le vote de ces subventions, comme toutes celles qui suivent d'ailleurs, sont des subventions qui ont été déposées au guichet unique des associations. Et donc, pour l'instant en tout cas, avant un examen plus particulier des associations, ce sont des renouvellements, ou même pas forcément des renouvellements, mais des demandes initiales de subvention qui n'ont pas été initiées par notre majorité municipale.

Nous allons passer au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

11

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DES SPORTS – Convention de Délégation de Service Public n°18/0621 pour la gestion et l'exploitation du Complexe Sportif René Magnac – Approbation de l'avenant n°3 portant indexation de l'annexe 7.1 de la convention concernant les tarifs des activités de service public et la suppression de la mission de service public déléguée relative à la gestion et l'exploitation des activités de forme et de bien-être.

M. VINCENT.- Il s'agit de l'approbation de l'avenant n° 3 sur l'indexation des tarifs de service public. Je vous fais grâce de l'ensemble des détails. La commission a donné un avis favorable.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

12

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations sportives – Approbation des avenants aux conventions des subventions votées en 1ère répartition – Budget primitif 2020.

M. VINCENT.- Ces subventions concernent deux associations qui sont : l'Amicale Cycliste Marseille Est et le Club des Marseillais.

M. le MAIRE.- Nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

13

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DE LA MER – SERVICE NAUTISME ET PLONGEE – Attribution de subventions aux associations – Approbation de conventions – Budget primitif 2020.

M. VINCENT.- Il s'agit, cette fois-ci, de l'attribution de subventions du service Nautisme et Plongée. Notre secteur ayant un grand littoral et les associations concernées étant nombreuses, je vous laisse consulter le rapport. La commission a donné un avis favorable.

Avez-vous des questions ?

M. le MAIRE.- Nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. LOURDES MOUNIEN

14

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE – Programme DSU – 1ère série d'opération d'investissement 2020 – Approbation de l'affectation de l'Autorisation de Programme.

M. LOURDES MOUNIEN.- Ce rapport est à titre informatif parce que notre secteur n'est pas concerné par cette délibération qui concerne le programme DSU. C'est un projet qui vise à une meilleure intégration des quartiers prioritaires dans le fonctionnement urbain, social et économique de l'agglomération, réduisant les écarts de développement et les situations d'exclusion.

M. le MAIRE.- Nous ne votons pas sur ce rapport qui ne concerne aucun équipement sur notre secteur.

15

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION – SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION – Attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration – Libéralité – 2ème répartition.

M. LOURDES MOUNIEN.- Il s'agit de l'attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration. Pour ce qui concerne notre secteur, des demandes ont été faites par Marseille Solidaire Morts Anonymes pour 2 000 euros, et l'Association MAAVAR pour un montant de 11 500 euros.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

16

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social – 1ère répartition 2020.

M. LOURDES MOUNIEN.- Ce rapport concerne des attributions de subventions à des associations d'intérêt social. Concernant notre secteur :

- Le Conseil Représentatif des Institutions Juives de France de Marseille : 6 500 euros.

- La Fédération des Groupements Corses de Marseille et des Bouches-du-Rhône : 4 000 euros.

- Coopération Féminine Marseille Provence Languedoc : 1 000 euros.

- Ecole des Parents et des Educateurs des Bouches-du-Rhône : 2 000 euros.

- Culture et Formation Solidaire : 5 000 euros.

Avez-vous des questions ?

M. le MAIRE.- Nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

17

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIAL ET DE L'ANIMATION – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Famille – Répartition 2020.

M. LOURDES MOUNIEN.- Il s'agit de l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des familles. Pour notre secteur, une seule association est concernée : l'Ecole des Parents et Educateurs des Bouches-du-Rhône, pour un montant de 3 500 euros.

Avez-vous des questions ?

M. le MAIRE.- Nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme Alexandra D'AGOSTINO

18

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIAL ET DE L'ANIMATION – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Attribution de subventions d'équipement à diverses associations – Répartition 2020.

Mme D'AGOSTINO.- Bonjour à toutes et tous. Cette délibération nous est présentée par la Direction de l'Action Sociale et de l'Animation. Il s'agit de subventions d'équipement à plusieurs associations, notamment sur la base du caractère culturel et social des projets.

Pour ce qui nous concerne à la Mairie des 6-8, deux centres sociaux sont concernés :

- le Centre Social Mer et Colline : 3 000 euros pour l'achat de mobiliers, matériels informatiques et de plantes ;

- le Centre Socio-culturel Saint-Giniez-Milan pour du changement de menuiserie : 5 000 euros.

La délibération concerne aussi des subventions votées en 2018 pour un montant total de 45 100 euros. Mais, aucune association de notre secteur n'est concernée.

Avez-vous des questions ?

M. le MAIRE.- Nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

19

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DE LA MER – SERVICE MER ET LITTORAL – Attribution de subventions aux associations – Approbation de conventions – Budget Primitif 2020.

Mme D'AGOSTINO.- Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations visant les associations menant des actions destinées à améliorer la perception du public sur les questions d'environnement et d'encourager les actions éducatives.

Dans notre secteur, nous sommes concernés par :

- Le Naturoscope, qui développe un projet de sensibilisation des élèves sur le littoral marseillais : 17 000 euros.

- Septentrion Environnement, qui est dans sa phase 3 d'un observatoire du milieu marin : 10 000 euros.

- Septentrion Environnement, qui a une un projet de perception citoyenne des changements environnementaux : 5 000 euros.

- Planète Mer, qui veut développer ses programmes BioLit et BioLit junior : 15 000 euros.

- Les Petits Débrouillards PACA, avec le collectif Educalanques, qui propose des actions de sensibilisation et des manifestations locales : 5 000 euros.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

20

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DE LA MER – Contrat de Baie – Attribution de subventions aux associations – Approbation de conventions – Budget Primitif 2020.

Mme D'AGOSTINO.- Il s'agit d'aides financières à accorder à des projets associatifs inscrits dans des campagnes régionales des usagers de la mer et du littoral, toujours dans cette même perspective de participer à l'éducation des publics pour la préservation de l'environnement du littoral et marin. Il s'agit donc d'aides financières accordées à :

- Le Naturoscope, pour ses actions et informations à la gestion durable du littoral marseillais : 10 000 euros.

- L'Association Mer Terre, pour deux projets. Mer Terre vise à réduire les déchets au niveau de la mer. Un premier projet pour un montant de 10 000 euros ; un deuxième pour un montant de 10 000 euros.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. le MAIRE.- Nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme Marie-Hélène AMSALLEM

21

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES PERSONNES HANDICAPEES – Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique – Libéralité – Budget primitif 2020 – 2ème répartition.

Mme AMSALLEM.- Bonjour, Mesdames, Messieurs. Dans ce rapport, il s'agit de subventions attribuées aux associations qui développent des projets de santé publique. Je ne vais pas vous faire l'énumération de toutes les associations. Avis favorable donné par la commission.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

22

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES PERSONNES HANDICAPEES – Subventions attribuées aux associations et établissements développant des projets de santé publique – Budget primitif 2020 – Hors libéralité – 2ème répartition – Approbation des conventions annexées

Mme AMSALLEM.- Il s'agit de subventions attribuées à des associations qui développent des projets de santé publique, qui sont hors libéralité. Avis favorable donné par la commission.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

23

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIAL ET DE L'ANIMATION – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur du Bel Age – Répartition 2020.

Mme AMSALLEM.- Il s'agit de subventions qui sont attribuées à des associations qui oeuvrent en faveur du bel âge. Nous avons eu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. Cédric JOUVE

24

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Approbation d'attribution de subventions de fonctionnement 2020 aux associations et organismes culturels – 3ème répartition 2020 – Approbation des conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes – Approbation des avenants aux conventions conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

M. JOUVE.- Il s'agit de l'approbation de l'attribution de subventions de fonctionnement 2020 aux associations et organismes culturels, troisième répartition 2020.

Pour les associations de notre secteur :

- dans le domaine de la danse : l'Ecole Nationale de Danse de Marseille : 70 000 euros ;

- dans le domaine de la musique : MUSICATREIZE : 36 000 euros.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

25

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Approbation d'attribution de subventions de fonctionnement 2020 aux associations culturelles – 4ème répartition – Approbation des conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations – Approbation des avenants aux conventions conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

M. JOUVE.- Il s'agit de l'approbation de l'attribution de subventions de fonctionnement 2020 aux associations culturelles, quatrième répartition.

Pour notre secteur :

- Dans le domaine de la danse : Compagnie ESSEVESSE : 5 000 euros ;

- Dans le domaine de la musique :

Centre Culturel SAREV : 7 500 euros,

Concerto SOAVE : 12 000 euros,

Association de Promotion de l'Ingénierie Socioéducative : 3 000 euros.

Comme Je L'entends Les Productions : 3 000 euros.

PREUM'S : 2 500 euros.

- Dans le domaine des arts visuels :

Association ZOEME : 5 000 euros,

Association DELETERRE : 3 000 euros.

- Dans le domaine du théâtre, des arts de la rue et art de la piste :

Festival ACTORAL : 26 000 euros,

La Compagnie des Passages : 7 500 euros,

L'Agonie du Palmier : 4 000 euros,

ZANIA : 4 000 euros,

La Compagnie du Jour au Lendemain : 2 000 euros.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

26

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Catalogue du Sensible – Secteur Cinéma et audiovisuel – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme – Approbation de la convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et l'association Catalogue du Sensible.

M. JOUVE.- Il s'agit de l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association « Catalogue du Sensible », qui est dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel. Cette association œuvre à Marseille, depuis 2009, dans la diffusion de films de cinéma dans tous les formats, notamment des films d'animation à forte valeur artistique. Elle mène aussi des ateliers d'éducation à l'image et organise des projections, rencontres et débats avec le public. C'est une association reconnue par la filière cinéma à Marseille.

Elle souhaite faire l'acquisition de matériels informatiques. Nous proposons de lui attribuer une subvention de 5 200 euros.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

27

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – SERVICE DES MUSEES – Approbation d'une convention de co-organisation d'une exposition-vente entre la Maison de l'Artisanat et des Métiers d'Art et de l'Association Voeux d'Artiste du 13 au 22 novembre 2020.

M. JOUVE.- Il s'agit de l'approbation d'une convention d'organisation d'une exposition-vente entre la Maison de l'Artisanat et des Métiers d'Art et l'association Voeux d'Artistes, en novembre 2020. Ce sont les modalités de cette co-organisation.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

28

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION – SERVICE MONUMENTS ET PATRIMOINE HISTORIQUES – Amélioration des performances thermiques – Remplacement des menuiseries extérieures et travaux connexes du musée des Art Décoratifs, de la Faïence et de la Mode – Château Borély – 8ème arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme des études et travaux – Financement.

M. JOUVE.- Il s'agit de l'amélioration des performances thermiques, remplacement des menuiseries extérieures et travaux connexes du Musée des Arts décoratifs, de la Faïence et de la Mode.

Le château a rouvert ses portes en 2013, après des travaux considérables, mais les contraintes budgétaires n'ont pas permis de faire des travaux importants sur les menuiseries extérieures notamment. Il y a de nombreuses dégradations actuellement avec des infiltrations d'eau et des problématiques qui pourraient impacter les collections muséales. Pour mener à bien cette opération, il convient d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de 1 800 000 euros pour les études et travaux.

Pour le financement de cette opération, les subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, notamment du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. A noter que le solde sera à la charge de la Ville de Marseille, et sera imputé sur le budget 2020 et suivants.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. Alexandre RUPNIK

29

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE – SERVICE NATURE EN VILLE ECOCITOYENNETE – Gestion du jardin partagé Oasis Planvert – 8ème arrondissement – Approbation d'une convention d'occupation et d'usage avec l'association « Planvert ».

M. RUPNIK.- Il s'agit d'attribuer 17 000 mètres carrés d'un terrain municipal, à titre gratuit, à l'association Planvert, pour des activités de jardinage collectif. Et cela dans le respect de la charte des jardins partagés marseillais.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

30

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE – SERVICE NATURE EN VILLE ECOCITOYENNETE – Gestion du jardin partagé des Anges Vaubannais – 6ème arrondissement – Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation et d'usage pour la gestion du jardin partagé des Anges Vaubannais avec l'association « Patronage Vauban » - Modification de la convention n°2018/81205 approuvée par délibération n°18/0693/DDCV du Conseil Municipal du 8 octobre 2018.

M. RUPNIK.- Il s'agit d'une modification d'une délibération du 8 octobre 2018 qui allouait 324 mètres carrés de terrains municipaux à l'Association du patronage Vauban, pour la gestion d'un jardin partagé, le fameux Jardin des Anges Vaubannais. La modification porte sur la taille du terrain. Il est proposé de passer de 324 mètres carrés à 824 mètres carrés, soit un ajout de 500 mètres carrés, toujours à titre gratuit.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme micheline abours

31

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIAL ET DE L'ANIMATION – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Soutien aux équipements sociaux – Versement de subventions complémentaires Budget 2020.

Mme ABOURS.- Bonjour à toutes et à tous.

Il s'agit de conventions signées entre la Mairie et les centres sociaux pour leurs subventions entre 2018 et 2021. Or, certains de ces centres - j'en ai compté 35 - oeuvrent dans des endroits où les difficultés sociales sont très grandes et où les capacités contributives des familles sont très faibles.

L'octroi de subventions supplémentaires est proposé pour ces centres, ce qui nécessite des avenants aux conventions initiales.

Pour notre Mairie, les centres concernés sont :

- Le Centre Social Mer et Colline.
- Le Centre Socioculturel Saint-Giniez/Milan.

- Le Centre Socioculturel du Roy d'Espagne.

Le montant total de la dépense s'élève à 669 211 euros, et les subventions de départ s'élevaient à 2 112 003 euros au total.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

32

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Participations familiales aux activités de loisirs pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) gérés par les Mairies de Secteur. Nouvelles modalités de l'aide Loisirs Equitables Accessibles (LEA) de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône et du conventionnement des Aides Financières d'Action Sociale (AFAS).

Mme ABOURS.- Il s'agit d'un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Mairie pour l'année 2020, avec une actualisation des barèmes et les modalités de versement qui sont précisées.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. Pierre CECCALDI

33

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE – SERVICE DE L'AMENAGEMENT ESPACE URBAIN – Aide au ravalement de façades - Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades – Financement.

M. CECCALDI.- Bonsoir à toutes et tous.

Cette délibération concerne le vote d'une subvention d'aide au ravalement de façades, dans le cadre d'injonctions de ravalement. C'est une subvention aux propriétaires privés. Pour un montant total :

- Secteur Vieux-Port/Préfecture : 5 770,80 euros.

- Secteur Notre-Dame du Mont/Lodi : 18 395,45 euros.

C'est 20 % de la subvention. Les 80 % sont apportés par le Conseil départemental, et cette contribution publique est à hauteur de 30 ou 50 % du prix total du ravalement. Elle est plafonnée à 250 euros par mètre carré de façade.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

34

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 6ème arrondissement – Palais de Justice – 8, avenue de Constantine – Résiliation amiable anticipée du bail emphytéotique conféré par la Ville de Marseille au profit de la SOGIMA.

M. CECCALDI.- Il s'agit de la reprise du 8, avenue de Constantine, qui n'a d'avenue que le nom, qui est une traverse entre la Montée de l'Oratoire et le boulevard André Aune. C'est la cession d'un bail emphytéotique initialement passé avec la SOGIMA en 1981, et qui devait échoir le 20 septembre 2054. Au bilan, cette villa est vide, inhabitée depuis longtemps. La SOGIMA souhaite recentrer son activité vers un parc de logements plus grand notamment. On aurait dû payer 60 000 euros de dommages et intérêts, mais comme le bâti est très abîmé, cette rétrocession est gratuite.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme Danielle CASANOVA-GAVINO

35

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE – Subventions à des associations oeuvrant dans le domaine de la petite enfance – Avenants aux conventions de fonctionnement 2020 – Paiement aux associations des subventions 2020.

Madame CASANOVA-GAVINO.- Bonsoir à tout le monde. Il s'agit d'un rapport qui concerne les subventions aux crèches. Sur l'ensemble des crèches, c'est-à-dire une cinquantaine, 16 crèches, 2 relais assistants maternels, un lieu d'accueil enfant-parent (celui du Rouet), l'aide à la fonction parentale de Saint-François d'Assise ont eu leur subvention.

Je tiens à préciser que, sur l'ensemble des crèches, il va falloir que l'on en débattenne, il n'y a que 6 crèches municipales, 19 crèches associatives et 25 crèches privées.

J'attire à nouveau votre attention sur le fait qu'il y a une crèche qui risque de fermer au mois de juillet 2021, la crèche appelée La Maisonnette, qui se retrouve en panne de local. Le propriétaire qui loue le local à cette crèche va le reprendre. La directrice a fait appel à moi et me demande une solution. Je vous renvoie la balle, et j'espère que l'on va en trouver une parce que, dans le 6^{ème}, on est en panne de crèches.

Et une autre crèche, la crèche Berlingot, qui avait déposé un projet de cantine sur sa crèche, à qui on avait fait miroiter la subvention de 43 000 euros, se retrouve actuellement avec 13 000 euros. C'est un projet qui ne sera pas viable. Au niveau de la Mairie centrale, il va falloir trouver une solution pour que cette crèche puisse avoir sa cantine.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. Baptiste LUSSON

36

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES – SERVICE EMPLOI – Attributions de subventions pour l'année 2020 à des associations qui oeuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi – 1ère série – Approbations de convention.

M. LUSSON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de renouvellements de subventions pour douze structures d'aide à l'emploi ou retour à l'emploi ou création d'entreprise, pour un montant de 87 000 euros.

Je ne prendrai pas part au vote parce que je suis adhérent d'une de ces structures en tant que créateur d'entreprise.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité – Monsieur LUSSON ne prend pas part au vote)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. Olivier MENETRIER

37

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION TERRITORIALES DES BATIMENTS SUD – Rénovation de locaux pour l'accueil d'une Base Opérationnelle de la Police Municipale – 69, avenue d'Haïfa – Quartier Sainte Anne – 8ème arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement.

M. MENETRIER.- Dans ce rapport, présenté par l'adjoint en charge de la Tranquillité publique, Monsieur OHANESSIAN, il s'agit de répondre aux nouveaux enjeux de la politique de sécurité. La Ville de Marseille souhaite le réaménagement d'un local précédemment affecté à la Police Nationale, boulevard d'Haïfa, pour une étude et des travaux réalisés pour 3 600 000 euros, 900 mètres carrés affectés à la Police Municipale qui pourrait enfin disposer d'un local lui permettant, dans un premier temps, de déployer environ une centaine de personnes. A terme, certainement beaucoup plus puisque ces 900 mètres carrés, d'après Monsieur LABOUZ, peuvent en accueillir jusqu'à 150, peut-être un peu plus, avec des missions de proximité qui répondront peut-être un peu mieux, par exemple à l'été agité que nous avons pu observer. Je ne pense pas que la Ville de Marseille puisse avoir des nuits tranquilles, mais qu'elle puisse avoir des nuits sûres, c'est ce à quoi nous allons nous attacher, je crois.

C'est un très bon projet proposé par la majorité précédente.

M. MORAINÉ.- L'adjoint ayant parlé d'or, je n'ai plus rien à dire.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur MORAINÉ. Nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. le MAIRE

38

Délégation du Conseil d'Arrondissements au Maire d'arrondissements pour la signature des Conventions d'occupation du Domaine Public

M. le MAIRE.- Ce rapport concerne l'autorisation donnée par le Conseil d'arrondissements au maire pour la signature des conventions d'occupation du domaine public. Nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

39

PRISE EN CHARGE DES FRAIS À CARACTERE PROTOCOLAIRE

M. le MAIRE. - Il s'agit de la prise en charge des frais à caractère protocolaire. C'est tout ce qui concerne les cadeaux que peut faire la Mairie, les frais de réception. Il est normal de voter ce rapport, donc nous allons le voter.

S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. Pierre LEMERY

40

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DE LA MER – Service Mer et Littoral – Plage de la Pointe Rouge – Concession de plage – Conventions d'exploitation – Approbation de l'avenant de transfert pour le lot n°5.

M. LEMERY.- Ce rapport concerne toujours la plage de la Pointe-Rouge parce qu'une des trois entreprises qui ont signé la convention, le Lagon Bleu, a changé de propriétaire unique. Comme ce sont des rapports conclus intuitu societatis ou intuitu personae, il faut acter par un avenant ce changement d'actionariat. Cela fait l'objet d'un avenant n° 1 à la convention pour laquelle nous avons voté un avenant n° 2 tout à l'heure, que je vous propose d'adopter.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adoptée à l'unanimité)

Mesdames et Messieurs les élus, l'ordre du jour est épuisé. Nous pouvons clore ce Conseil d'arrondissements.

Mme PREZIOSI.- Je souhaitais juste dire « bon courage » à Madame TESSIER qui est déléguée aux droits des femmes à la Mairie de Marseille. Je vous souhaite beaucoup de courage. Les services à la Ville de Marseille fonctionnent, ce sont de très bons fonctionnaires. En tant que déléguée régionale aux droits des femmes, nous pourrons travailler ensemble parce que je pense que, pour les femmes, il n'y a pas de

parti politique. Il faut que l'on travaille main dans la main, si vous le souhaitez, et surtout vous faire respecter pour tout ce qui se passe en ce moment, et j'espère que vous l'approuverez aussi.

Merci, Monsieur le Maire, de m'avoir donné la parole.

M. le MAIRE.- Bonne soirée à toutes et à tous.

(La séance est levée à 19 h 23)